Accusé de réception en préfecture
079-257902205-20230510-2023BU0510AF4-DE
Date de télétransmission : 12/05/2023
Date de réception préfecture : 12/05/2023

Parc naturel régional du Marais poitevin

Une autre vie s'invente ici

Extrait du Registre des délibérations du Bureau du 10 mai 2023

Date de publication : 12/05/2023	Délégués en exercice : 21
Date de convocation : 27/04/2023	Nombre de délégués présents ou *représentés* : 16 Votes : Pour : 16 - Contre : 0 - Abstentions : 0

Le 10 mai 2023, les membres du Bureau du Parc naturel régional du Marais poitevin, légalement convoqués, se sont réunis à Coulon (79) sous la présidence de M. Pascal DUFORESTEL, président.

Etaient présents ou *représentés* :

Au titre du Conseil régional Nouvelle-Aquitaine :
Pascal DUFORESTEL
Guillaume RIOU (pouvoir à Pascal DUFORESTEL)
Margarita SOLA

Au titre du Conseil régional Pays de la Loire :
Philippe BARRE
Lydie BERNARD
Yveline THIBAUD

Au titre du Conseil départemental de la Charente-Maritime :
Stéphane VILLAIN (pouvoir à Jean-Pierre SERVANT)

Au titre du Conseil Départemental des Deux-Sèvres :
Séverine VACHON

Au titre du Conseil Départemental de Vendée :
Arnaud CHARPENTIER

Au titre des communes de Charente-Maritime :
Didier TAUPIN

Au titre des communes des Deux-Sèvres :
Elmano MARTINS
Catherine TROMAS

Au titre des communes de Vendée :
Bernard BORDET
Laurent HUGER (pouvoir à Arnaud CHARPENTIER)

Au titre des EPCI de Charente-Maritime :
Jean-Pierre SERVANT

Au titre des EPCI de Vendée :
Gilles BOUTEILLER

Etait également présent (voix consultative) :
Xavier GARREAU, représentant des chambres d'agriculture

Création de 2 postes au grade d'attaché principal de conservation du patrimoine

Accusé de réception en préfecture
079-257902205-20230510-2023BU0510AF4-DE
Date de télétransmission : 12/05/2023
Date de réception préfecture : 12/05/2023

Création de 2 postes au grade d'attaché principal de conservation du patrimoine

Contexte

VU le code général de la fonction publique, notamment les articles L.313-1, L. 542-1 et suivants,

Le président rappelle que les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Afin de tenir compte de l'évolution des postes de travail et des missions assurées, le président propose au Bureau la création de deux emplois au grade d'attaché principal de conservation du patrimoine pour assurer les fonctions de
- chargé de mission environnement et valorisation des milieux naturels
- responsable médiation.

Considérant l'arrêté du 14 décembre 2020 établissant les Lignes Directrice de Gestion en matière de stratégie pluriannuelle et de politique Ressources Humaines pour une durée de 3 ans,
Considérant l'évolution des besoins en personnel de la collectivité,
Considérant le tableau des effectifs,

Décision

Après en avoir délibéré, le Bureau décide :
- de supprimer deux emplois permanents à temps complet du grade d'attaché de conservation du patrimoine, à compter du 1er juin 2023,
- de créer, à compter de cette même date, deux emplois permanents à temps complet au grade d'attaché principal de conservation du patrimoine,
- de mettre à jour le tableau des effectifs,
- de donner pouvoir au Président pour exécuter la présente délibération.
- les crédits correspondants sont inscrits au budget.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus

Le Président

PARC NATUREL RÉGIONAL DU MARAIS POITEVIN
Syndicat mixte
LE PRÉSIDENT

Pascal DUFORESTEL